DÉPARTEMENT DU NORD

RÉPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

Estaires, le 05 décembre 2024



AVIS PUBLIC

VILLE D'ESTAIRES

Nos Réf: BF/CH/JL

Objet: Conseil Municipal du 11/12/2024

J'ai l'honneur de vous convier au prochain Conseil municipal qui se tiendra :

Le mercredi 11 décembre 2024 à 18h00

dans les Grands Salons de l'Hôtel de ville – à la Mairie d'Estaires

PROJETS DE DELIBERATIONS:

Finances:

- 1) Budget communal Décision modificative n°1
- 2) Budget communal Report des crédits d'investissement
- 3) Budget communal Boxing Club Estairois Demande d'une subvention exceptionnelle
- 4) Budget communal Journées du Patrimoine 2024 Association Rotary Club d'Estaires La Gorgue Attribution d'une subvention exceptionnelle
- 5) Budget communal Admission en non-valeur Annulation partielle

Festivités

6) Festivités communales - Marché de Noël - Edition 2024

Personnel communal:

- 7) Personnel Communal Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire Agents de police municipale
- 8) Personnel Communal Action sociale Contrats de prévoyance Participation communale
- 9) Personnel Communal Création et suppression d'emplois Fixation du tableau des effectifs pour l'année 2025
- 10) Personnel Communal Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour 2025 pour accroissement temporaire d'activités
- 11) Personnel Communal Ouverture de postes sur des emplois non permanents pour 2025 pour besoins saisonniers
- 12) Personnel Communal Contrat d'Engagement Educatif Ouverture de postes pour 2025
- 13) Personnel Communal Parcours Emploi Compétence Ouverture de postes pour 2025
- 14) Personnel Communal Mise à disposition d'un agent communal au CCAS Information

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

Jeunesse:

- 15) Jeunesse Conseil Municipal des Enfants (CME) Fixation du règlement
- 16) Ecole communale Projet pédagogique école élémentaire Prévert Pergaud « Notre école, faisons-là ensemble » Convention de financement dans le cadre d'innovation pédagogique
- 17) Service Enfance Jeunesse Conventions de Prestation de Service Ordinaire (PSO) avec la CAF Renouvellement
- 18) Crèche « Les P'tits Baudets » Renouvellement de la convention de Prestation de Service Unique (PSU) avec la CAF
- 19) Convention Territoriale Globale Accord de principe Lancement du renouvellement de la convention CAF/CCFL
- 20) Crèche Les P'tits Baudets Projet d'établissement Approbation

Urbanisme:

- 21) Plan Local d'Urbanisme Bilan Foncier Rapport triennal sur l'artificialisation des sols
- 22) Caméo Cession définitive à Flandre Opale Habitat
- 23) Urbanisme Etablissement public foncier (EPF) Convention opérationnelle Cession du site Madeleine rue de Lille à l'aménageur NEOXIMO Modification du périmètre

Intercommunalité:

- 24) TE Flandre Désignation d'un délégué suppléant au Conseil syndical
- 25) TE Flandre Prestation de contrôle des factures d'énergie avec le concours du Territoire d'énergie Flandre
- 26) TE Flandre Travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux électriques Rue du Président Kennedy, Rue de Merville et rue Jules Ferry

Monsieur le maire

- 27) Police municipale Vidéoprotection Mise en place de la vidéoverbalisation
- 28) Commande publique Marché d'assurance des risques statutaires Groupement de commandes avec le CDG59 Adhésion
- 29) Commande publique Contrats d'assurances Adhésion au groupement de commandes
- 30) Marché public Adhésion groupement de commandes photocopieuses et maintenance CCFL
- 31) Commande publique Adhésion centrale d'achat Cap Territoire
- 32) Soutien aux commerçants Travaux de requalification du centre-ville Règlement de la commission d'indemnisation amiable des commerçants Modification

Information du Maire:

- 33)Décisions municipales prises au titre de l'article L.2122 22 du code général des Collectivités Territoriales :
 - Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions du conseil municipal. La liste des décisions municipales est jointe en annexe à la note de synthèse.
- 34) Questions diverses

Le maire, Bruno FICHEUX

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire